



**Le CTM du 16 juillet 2015 s'est déroulé sous la présidence de Francis Rol Tanguy
Pour l'UNSA : Alexandre Gantzer, Didier Soisson et Isabelle Viallat**
CGT, FSU, FO, CFDT et solidaires

[Déclaration préalable de l'UNSA \(Cliquez ICI \)](#)

Le président a précisé quelques points

Réforme territoriale ([Message des ministres](#)) : Le mail des ministres adressé aux agents des 16 DREAL précise la position du gouvernement : les DREAL conservent l'ensemble de leurs missions. Les DREAL préfigurateurs seront désignés le 31 juillet.

Une consultation des CHSCT locaux est prévue.

Le calendrier est assoupli : l'approbation par le gouvernement des macro-organigrammes est reportée à la 1^{ère} quinzaine de septembre ; le repositionnement n'interviendra pas avant le 1^{er} semestre 2016.

La mise en place progressive de la nouvelle organisation s'étalera jusqu'au 31 décembre 2018.

RIFSEEP : Les deux ministres ont demandé l'exemption du RIFSEEP pour les seules filières technique et exploitation, DGAC comprise. Dixit le président : « la messe est dite »

Plan de requalification : Les ministres se prononceront sur le sujet en octobre et le point pourrait être mis à l'ordre du jour des CTM "budgétaires".

Indemnité Différentielle de Traitement (IDT) : Les derniers versements seront effectifs sur les fiches de salaire d'août.

Sur le plan de relance routier : un contact sera pris avec le cabinet du secrétaire d'état aux transports afin que la concertation locale se poursuive.

Retard des actes de gestion : un point sur le plan de résorption du retard des actes de gestion sera adressé dans les 10 jours aux OS (suite à la demande de l'UNSA)

ADS/ATESAT : une enquête est en cours avec retour lors d'un prochain comité de suivi à l'automne.

Enfin le président annonce le départ de M. François CAZOTTES et son remplacement par Mme Cécile AVEZARD.

L'UNSA revient sur le *Plan de requalification* et fait part de son incompréhension sur le statut de réunion « d'information » donné à ce dossier .

Point 1 : approbation du PV du CTM du 8 septembre 2014 pour mémoire

Point 2 : création d'un service à compétence nationale chargé de la gestion des procédures de transferts transfrontaliers des déchets

Cliquez sur les liens ci-dessous pour consulter les documents :

[Études d'impact arrêté du 9 juillet 2008](#)

[Études d'impact DGPR](#)

[Projet arrêté modif apparentes organisation MEDDE DGPR](#)

[Projet arrêté modif organisation MEDDE DGPR](#)

[Projet décret modification organisation centrale MEDDE DGPR](#)

[Projet décret en CE TTD compétence ministre](#)

[Annexe ETP TTD](#)

Le Président affirme qu'aucune mobilité ne sera imposée.

Le pôle répond à une volonté d'action de coopération internationale accrue et sa localisation résulte d'un appel d'offre réalisé auprès des DREAL.

La gestion de proximité relèvera de la DREAL Lorraine (congrés, déplacements..), le reste relevant de la DGPR .

79 agents de DREAL travaillent actuellement sur ce domaine de manière partielle, ce qui représente un total de 24 ETP.

Le contenu de la convention, non encore signée par la DREAL, a été validé par toutes les parties prenantes. Il manque juste l'accord écrit du Secrétaire Général du Gouvernement.

L'UNSA entend bien que la création du pôle national des transferts transfrontaliers de déchets répond à une logique de « professionnalisation et d'expertise », mais bute sur l'idée « d'économie d'échelle obtenue par la concentration des compétences » qui atténue cette ambition première et déplore toutefois le passage pour le moins tardif de ce dossier au CTM

Votes :

Projet de décret :

Pour : UNSA, CFDT,

Absentions : CGT/FSU, Solidaire

FO refuse de prendre part au vote

Projet d'arrêté :

Pour : UNSA, CFDT,

Absentions : CGT/FSU, Solidaire

FO refuse de prendre part au vote

Point 3 : projet de décret du 30 mai relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois d'ingénieurs en chef des TPE du 1° et 2° groupe

Cliquez sur les liens ci-dessous pour consulter les documents :

[Décret n°2005-632 du 30 mai 2005](#)

[Fiche impact décret ITPE](#)

[Projet décret modif ICTPE 2 ans](#)

[Rapport de présentation décret ICTPE 2 ans](#)

Le Secrétaire Général indique que cette mesure constitue une transcription de mesure déjà en place pour d'autres emplois fonctionnels et que ce texte est important mais qu'il ne solde pas les comptes des assises de l'ingénieur.

L'UNSA tout en reconnaissant une avancée, émet des réserves compte tenu du contingentement de cet Emploi Fonctionnel (EF), qui risque de ne rien changer au vivier de candidats et de bloquer les candidats potentiels.

Votes :

pour : FO, CFDT, CGT/FSU

contre : néant

abstention : **UNSA**, Solidaire

Point 4 : projet de décret relatif aux compétences du guichet unique et modifiant l'annexe du décret 97-1198 du 19 décembre 1997

Cliquez sur les liens ci-dessous pour consulter les documents :

[Décret Guichet unique](#)

[Rapport de présentation décret Guichet unique](#)

Le Président rappelle que ce vote n'est pas une approbation du Registre International Français (RIF) mais une réorganisation des services du ministère.

Votes :

favorable : **UNSA**, CFDT, FO, CGT, FSU

abstention : Solidaires

Point 5 : projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 novembre 2008 fixant la liste des opérations de restructuration de services ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et l'aide à la mobilité du conjoint

Cliquez sur les liens ci-dessous pour consulter les documents :

[PRS projet arrêté 48 et 49](#)

[PRS fiche pôle TTD](#)

[PRS fiche DEAL MARTINIQUE](#)

L'UNSA regrette que les montants interministériels annoncés par la Fonction Publique ne concernent que les agents dans les DREAL et demande l'alignement des montants de primes à l'instar de ce qui est prévu pour les restructurations liées à la réforme régionale, une mobilité a le même coût quelque soit le ministère d'appartenance !

Dénonce encore une fois les restructurations permanentes.

Elle s'abstiendra sur ce point afin de ne pas pénaliser les agents potentiellement bénéficiaires.

Le Président précise que la Ministre a demandé l'application dès le 1er septembre des nouveaux montants annoncés pour la réforme des régions.

Votes :

pour : CFDT, Solidaire
contre : FO
abstention : CGT/FSU, UNSA

Point d'information 1 : réorganisation du CGEDD

Cliquez sur les liens ci-dessous pour consulter les documents :

[Arrêté réorganisation CGEDD](#)

[Décret réorganisation CGEDD](#)

[Principales modifications introduites par le projet réorganisation CGEDD](#)

[Réorganisation CGEDD objectifs](#)

[Support présentation réorganisation CGEDD](#)

L'UNSA, tout en constatant une avancée positive, ne se prononcera pas formellement sur les modifications présentées, puisque c'est un point « d'information ».

Points d'information 2 et 3 groupés : réforme territoriale et revue des missions

Cliquez sur les liens ci-dessous pour consulter les documents :

[Réforme territoriale](#)

[Revue des missions Dossier de presse](#)

[Revue des missions](#)

Le Président :

- précise que sur la loi NOTRe, les curseurs ont beaucoup bougé, et qu'il faut en tirer les conséquences.
Les réorganisations dans les DREAL seront précédées par des études d'impact.
Il donne son accord pour examiner les changements de niveau de primes le moment venu et mener une réflexion sur le moyen d'éviter toute perte de rémunération.
- en ce qui concerne la revue des missions, les choses sont publiques.

L'UNSA demande qu'une attention particulière soit portée aux agents qui verraient leur niveau de responsabilité réduit suite à leur re-positionnement dans les organigrammes des nouvelles DREAL.

L'UNSA ne saurait accepter de réduction indemnitaire et demande la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet avec création d'un système de garantie à l'exemple des emplois DATE ou de certains emplois fonctionnels.

Point information 4 : RIFSEEP

Cliquez sur les liens ci-dessous pour consulter les documents :

[Arrêté du 29 juin 2015 RIFSEEP AC](#)

[CTM juillet 2015 ASS-CTSS](#)

[RIFSEEP arrêté générique ASS 03 06 15](#)

[RIFSEEP arrêté générique CTSS 03 06 14](#)

[RIFSEEP CTM juillet 2015 AC](#)

[RIFSEEP projet d'arrêté ASS](#)

[RIFSEEP projet d'arrêté CTSS](#)

L'UNSA signale que les corps sociaux sont des corps sacrifiés dans nos ministères, malgré la complexité et la difficulté de leurs tâches, et rappelle que l'an dernier une revalorisation de 200 euros avait été promise, promesse non tenue !! Elle rappelle son opposition au RIFSEEP et annonce qu'elle ne siègera pas sur ce dernier point qui n'est de toute façon inscrit que pour « information ».

Le Secrétaire Général précise qu'en ce qui concerne les corps sociaux, le seul moyen de tenir la promesse de revalorisation des primes est le RIFSEEP.